

« L'Union Européenne s'engage en matière d'écologie »
Vraiment ? Vous en êtes certains ?
Quelles sont alors ces étranges décisions ?



Gaz de schiste

Le programme « Horizon 2020 », qui avait en théorie vocation à encourager le développement d'énergies à faible émission de carbone, propose une aide de 113 millions d'euros aux entreprises qui exploiteront le gaz de schiste. Ceci, alors même que **l'exploitation du gaz de schiste pollue l'air, le sol et l'eau, et n'est même pas rentable** (d'où l'aide peut-être...)
 D'ailleurs, la recommandation émise le 22 février 2014, encourageait les exploitants à agir de façon responsable et à limiter l'impact environnemental des forages, mais n'incluait aucune norme contraignante. Que du propre en somme...

CETA (alter-ego canadien du TAFTA/TISA, traité trans-Atlantique)

On ne garde que 140 IGP (Indication Géographique Protégée) sur 2 800 en Europe. Pensez-vous un seul instant que des groupes agricoles, avec des surfaces gigantesques ayant Goldman Sach pour actionnaire ou Monsanto / Bayer comme fournisseur de semis, seront plus respectueux de l'environnement qu'un paysan qui prend à cœur de tirer le meilleur de son terroir ?
 De plus, avec les tribunaux arbitraux **les fabricants** de pesticides et d'OGM, entre autres, **pourront** attaquer les États s'ils estiment qu'une mesure prise (de protection sociale ou environnementale) est de nature à réduire leurs bénéfices ; **bref, punir les États souhaitant protéger leurs citoyens.** Mais les États, eux, ne pourront pas attaquer les multinationales !



Pour rappel, c'est l'UE **qui a négocié le CETA**, et comme sur bien d'autres sujets, c'est elle qui décide.

Elle l'impose donc aujourd'hui à la France. Avec une nette majorité, le parlement européen a accepté le CETA. Alors que les députés européens français, eux, l'ont refusé, à une très large majorité.

CETA : Résultat par pays du vote du 15 février 2017 (Source : Parlement Européen)

Farines animales (le retour...)

Depuis le 1^{er} juin 2013, **l'autorisation d'utiliser des farines de porcs et de volailles pour nourrir les poissons d'élevage est entrée en vigueur dans toute l'Union Européenne.**

Le saumon ou la truite d'élevage que vous mangez consomment de la farine animale. Afin de permettre à l'industrie agroalimentaire d'économiser jusqu'à 5 % du coût de production de ces poissons, les farines peuvent constituer 7 à 15 % des ingrédients contenus dans leurs granulés.

Du point de vue écologique, il s'agit sûrement de recréer la filière d'exception sur le recyclage des carcasses animales, qui avait fait parler d'elle au moment du scandale de la Vache Folle...

OGM

En 2010, la France a dû inscrire au catalogue français 38 nouvelles variétés de graines OGM, dont le maïs transgénique Mon810 sur le déploiement duquel elle avait émis un moratoire en février 2008. Aujourd'hui, La France est contraint d'accepter leur commercialisation.

Une réglementation communautaire sur les OGM existe depuis octobre 2002, la France refusait de la transposer en droit français. La Commission européenne a porté l'affaire devant la CJCE (Cour de Justice des Communautés Européennes) et réclamait, pour violation des traités, 38 millions d'amende plus 366 774 euros par jour de retard dans la transcription ! **La France dut rapidement transposer la directive européenne et fut condamnée par la CJCE à payer une amende de 10 millions d'euros.**

En 2012 déjà, plus de 130.000 ha de culture OGM destinés à la consommation étaient cultivés dans l'UE., et 80 % du cheptel français étaient nourris avec tout ou partie d'aliments OGM. Une conséquence du fait que l'EFSA, autorité de contrôle alimentaire européenne, soit acquise à la cause des OGM?

Huile de tournesol coupée à l'huile de moteur

Ne riez pas ! En 2008, le client d'un importateur d'huile, dont le nom commence par un L, lève une alerte. Elle mènera à la découverte d'un lot de plusieurs milliers de tonnes d'huile de tournesol ukrainienne contaminée aux hydrocarbures. **La commission a finalement décidé qu'il était plus simple d'autoriser la consommation d'huile coupée jusqu'à 10 % à l'huile minérale plutôt que de demander son retrait.**

Vu comme ça, c'est plus simple. Probablement qu'elle ne voulait pas gâcher non plus...

Pesticides et perturbateurs endocriniens

Le 1^{er} septembre 2008, **la Commission Européenne a fait entrer en vigueur les nouvelles règles quant aux limites maximales de résidus de pesticides sur les fruits et légumes. Elles ont pour la plupart été très fortement rehaussées** : le seuil maximum retenu étant le pire parmi tous les états membres.

C'est sans doute cela qu'ils appellent l'harmonisation européenne par le haut.

Parmi les pesticides cités plus haut figure le fenoxycarbe, considéré comme cancérigène et perturbateur endocrinien possible. le seuil limite admissible a été multipliée par 40 avec ces nouvelles règles !

Par ailleurs, le glyphosate, autre pesticide controversé, a lui aussi été ré-autorisé à l'intérieur de l'UE en 2016 pour une durée de 7 ans.

En dépit de campagnes de «greenwashing», malhonnêtes et scandaleuses au vu des faits cités plus haut, l'Union Européenne n'a pas pour soucis prioritaire l'écologie. Elle joue implacablement son rôle : faire passer l'argent des lobbys avant tout, y compris l'environnement et la santé des peuples européens.

En fait, ce comportement ne surprend pas vraiment les citoyens qui s'intéressent aux traités de l'Union européenne. **La politique agricole, et l'idéologie économique profonde de l'Union européenne sont contradictoires avec une orientation écologique des politiques.**

-Politique agricole : l'article 38 (1-a) du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'UE) définit sans ambiguïté que « la politique agricole commune a pour but d'accroître la productivité de l'agriculture », sans fixer de limite à la productivité, ni faire mention de la qualité des aliments, ni même d'un quelconque objectif de respect de l'environnement dans l'agriculture.

-Idéologie économique : Les "libertés" de circulation des capitaux et des marchandises par exemple sont des obstacles à l'instauration de politiques respectueuses de l'environnement. En effet, si une mesure à visée écologique est prise par un état et que cette mesure pénalise les marges à court terme d'une production, l'entreprise aura alors tendance à la délocaliser. Si l'on veut favoriser les production respectueuse de l'environnement, c'est à dire interdire ou pénaliser des méthodes de production sur des critères écologiques, cela entre en contradiction avec la liberté de circulation des marchandises, garantie et imposée par les traités européens. (Articles 63 et 32 du TFUE).

Contrairement à l'immense majorité des (ir)responsables politiques, même ceux revendiquant un engagement écologique, l'UPR (Union Populaire Républicaine) et François Asselineau osent expliquer cela aux Français.

Une «autre Europe» écologique est impossible. En raison de **l'article 48 du TUE** (Traité sur l'UE), elle nécessite l'accord à **l'unanimité des 28 états membres**, notamment celui de l'Espagne et du Portugal, pour lesquels leur agrobusiness est très fortement dépendant des cultures OGM... **Seule la sortie de l'UE par l'article 50 du TUE, seule voie légale et pacifique, permettra de revenir à un projet d'avenir respectueux de la santé et de la nature,** mais aussi de nous affranchir du CETA.

Patrice Cali

Tête de liste UPR pour les municipales de Lyon - 8ème arrondissement



Tract rédigé par l'équipe UPR Rhône

patrice.cali.municipales2020@upr.fr